



COLORANT ACRYLIQUE UNIVERSEL

CONDITIONNEMENT : 50gr

Pigments très concentrés pour teinter les peintures acryliques, le Patino et les médiums acryliques. Forte pigmentation et qualité supérieure.



Bleu



Outremer



Bleu de prusse



Violet



Cramoisi



Magenta



Rouge



Ocre Rouge



Ocre Jaune



Sienna Naturelle



Jaune



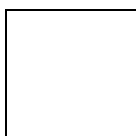
Citron



Vert



Emeraude



Blanc



Noir



Acajou



Teck



Chêne Moyen



Chêne Foncé



Pin Antique



Noyer



Ombre Naturelle



Ombre Brûlée



Sienna Brûlée

Polyvine Belgique
T.+32 (0)3 605 13 69
www.polyvine.be
info@polyvine.be

Polyvine France
T. +33 (0) 6 09 16 25 97
www.polyvine.fr
info@polyvine.fr

Fiche de données de sécurité

selon 88/379/EEG

Fabricant : POLYVINE EUROPE – 2950 – Kapellen (Belgique)

Produit : POLYVINE COLORANT UNIVERSEL ACRYLIQUE

01. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Produit : POLYVINE COLORANT UNIVERSEL ACRYLIQUE

Bleu, Noir, Sienne brûlée, Ombre brûlée, Vert, Rouge, Bleu de Prusse, Ocre rouge, Sienne naturelle, Outremer, Ombre naturelle, Jaune, Blanc, Ocre jaune, Chêne moyen, Chêne foncé, Acajou, Teck, Pin antique, Noix, Cramoisi, Emeraude, Magenta, Violet, Citron

Fournisseur : I.M.S. sa, 39 Koningin Astridlaan – 2950 – Kapellen – Belgique

Téléphone : Belgique +32(0)3 605 13 69

Fax : +32(0)3 605 20 63

02. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Caractéristiques chimiques : Emulsion polyméthyl - méthacrylate

Substances dangereuses : Néant

03. IDENTIFICATION DES DANGERS

04. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter à l'air libre.

La Peau : Enlever les vêtements souillés et les faire nettoyer. Laver à l'eau et au savon.

Les Yeux : Rincer profondément avec beaucoup d'eau propre.

Ingestion : Rincer la bouche et donner de l'eau à boire. Faire appel à un médecin.

05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Risques particuliers

Equipement de protection

06. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Evacuer toute personne ne portant pas d'équipement de protection (voir rubrique 8)

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas permettre l'écoulement en égout ou en eau de surface. Prévenir les autorités locales d'un déversement accidentelle.

Les méthodes de nettoyage : Endiguer et contenir l'épandage au moyen d'un produit absorbant et faire détruire comme déchet chimique.

07. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage : Stocker à une température entre 4°C et 26°C.

08. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques : Assurez une bonne ventilation.

Paramètres de contrôle : Limites d'exposition : n'est pas applicable.

Conseils pour la protection individuelle :

Protection des mains : Portez des gants en caoutchouc de nitrile

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité et/ou des masques

Fiche de données de sécurité

selon 88/379/EEG

Fabricant : POLYVINE EUROPE – 2950 – Kapellen (Belgique)

Produit : POLYVINE COLORANT UNIVERSEL ACRYLIQUE

09. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique : Liquide visqueux

Couleur : Bleu, Noir, Sienne brûlée, Ombre brûlée, Vert, Rouge, Bleu de prusse, Ocre rouge, Sienne naturelle, Outremer, Ombre naturelle, Jaune, Blanc, Ocre jaune, Chêne moyen, Chêne foncé, Acajou, Teck, Pin antique, Noix, Cramoisi, Emeraude, Magenta, Violet, Citron

Odeur : sans

pH : 6,5-8,0 (ISO 1148)

Point d'ébullition : approx. 100°C

Point d'éclair : -

Limites d'explosion : -

Densité de vapeur (AIR = 1) : approx. 1,01 à 20°C (ISO 8962)

Solubilité dans l'eau : entièrement

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :

Matières à éviter : Réactions exothermiques en cas de contact avec des agents oxydants ;

Produits dangereux de décomposition :

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :

La Peau : Peut causer de l'irritation.

Des Yeux : Peut causer de l'irritation.

Ingestion : Peut causer des maux de tête, vertiges, nausées et spasmes abdominaux.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se débarrasser en accord avec les lois fédérales, de l'état ou régionales, p.e. brûler dans un incinérateur approuvé et adapté.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations générales : non réglementé

Code-UN : n'est pas applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage : Conforme aux normes européennes concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des produits dangereux.

Numéro C.E.E. : n'est pas applicable

Symboles : Aucun selon les directives de la C.E.E.

Phrases – R : Aucune selon les directives de la C.E.E.

Phrases – S : Aucune selon les directives de la C.E.E.